

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°1/2023 du 11/01/23

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## Points notables d'actualité générale

- **Afrique, Rwanda, Chine – Le président Rwandais défend le droit de l'Afrique à un partenariat avec la Chine.** Lors du Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique qui s'est tenu du 13 au 15 décembre, le président rwandais, Paul Kagame, a défendu avec force la volonté de l'Afrique de développer son partenariat économique avec la Chine, affirmant que la Chine comblait un manque en matière d'investissement. L'occasion également de remettre en perspective le plan d'investissement de 55 Mds USD annoncé par le président américain, qui serait largement inférieur aux besoins de l'Afrique. A titre de comparaison, la Chine aurait investi 84 Mds USD dans des projets d'infrastructure en Afrique en 2022. A l'heure où la communauté internationale s'inquiète de la stratégie chinoise « du piège de la dette », le président Kagame prêche pour une responsabilité partagée, incitant les pays africains à s'endetter avec prudence. Selon les données de la Banque mondiale, 12 % de la dette extérieure des gouvernements africains seraient dus à des prêteurs chinois, contre 35 % à des prêteurs privés occidentaux.
- **Afrique, USA – En marge du sommet Etats-Unis Afrique, Washington s'engage à investir 55 Mds USD sur 3 ans.** Le sommet, qui s'est déroulé du 13 au 15 décembre, a permis de réunir près de 50 dirigeants africains et le gouvernement américain. Au total, les Etats-Unis se sont engagés à investir 55 Mds USD en Afrique sur les trois prochaines années. Ces fonds seront en particulier consacrés à la santé et à la réponse au changement climatique, mais 760 MUSD seront alloués au renforcement des programmes agricoles. Les Etats-Unis, qui cherchent à devenir « le partenaire vers lequel on se tourne en premier » en Afrique, ont précisé que ces financements ne seront pas liés à l'attitude des pays africains face à la guerre en Ukraine. Ces financements s'inscrivent dans une succession d'engagements régionaux pris dans le cadre de l'année africaine de la nutrition qui a abouti à la Déclaration d'Abidjan, adoptée le 8 décembre 2022 et appelle à l'accélération des investissements en Afrique.
- **Afrique, France – Lancement du 3<sup>ème</sup> appel à projet ADESFA – Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique.** La 3<sup>ème</sup> édition de l'[appel à projet](#) ADESFA a été lancée. Les établissements d'enseignement supérieur français, publics ou privés, ont jusqu'au 6 février pour déposer leur candidature. L'appel à projet se propose d'accompagner les initiatives de coopération académique des établissements de l'enseignement supérieur français sur le continent africain, en les appuyant dans leurs démarches exploratoires et de structuration, en permettant une meilleure identification et adaptation aux besoins locaux, et en promouvant l'ingénierie pédagogique française. Dans un contexte de demande croissante des pays africains dans le domaine de la formation professionnelle, la 3<sup>ème</sup> édition de l'ADESFA s'axera en ce sens et ciblera les diplômes type DUT/BTS, Licence pro et Master pro. En Afrique de l'Est et Océan Indien, 11 pays sont éligibles à l'appel à projet : Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Madagascar, Maurice, Rwanda, Soudan, Tanzanie.

- **Afrique de l'Est – Une sixième saison des pluies annoncée en déficit de précipitations.** L'Afrique de l'Est fait face à la plus importante sécheresse depuis 40 ans, alors que les précipitations de la précédente saison des pluies ont été bien en-deçà de la moyenne pour la 5<sup>ème</sup> saison consécutive et qu'une sixième saison des pluies s'annonce en déficit pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, entraînant d'importants déficits de revenus et de nourriture. Le cheptel est fortement affecté et on déplore une perte de 10,8 millions de têtes de bétail dans la région : 4,5 millions en Ethiopie, 2,5 millions au Kenya, 3,8 millions en Somalie. Selon la FSNWG, « indépendamment de l'évolution des précipitations, il faudra des années pour se remettre d'une sécheresse prolongée de cette ampleur ». Au Kenya, les précipitations cumulées en octobre ont été inférieures de 85 % à la moyenne sur 30 ans. Les pertes de production couplées à la hausse du prix des engrais et à l'inflation engendrent une insécurité alimentaire alarmante et des projections peu optimistes : on dénombre à l'heure actuelle 49,1 millions de personnes en IPC 3 ou plus sur la zone Afrique de l'Est. En Somalie, 6,7 millions de personnes connaîtront à priori une situation d'insécurité alimentaire aigüe IPC3+ pour la période octobre-décembre 2022, contre 4,3 millions en juillet-septembre. Au Kenya, ce chiffre s'élève à 4,4 millions en octobre-décembre 2022 contre 3,5 millions pour la précédente période juillet-septembre. Les comtés de Turkana, Marsabit, Isiolo et Mandera pourraient par ailleurs être placés en IPC4 (urgence). La situation en Somalie est également préoccupante : il y a 62% de probabilités pour que la prochaine saison des pluies *Gu* (avril-mai) soit en dessous de la moyenne. Le prix de l'eau a par ailleurs été multiplié par 6 depuis janvier 2022. Plus de 82 000 personnes en Somalie, Ethiopie et Sud Soudan ont cherché refuge dans les pays voisins depuis le début de l'année 2022.
- **COI – Conseil extraordinaire des ministres de la COI à l'occasion de ses 40 ans.** Le 22 décembre 2022 s'est tenu en visioconférence un Conseil des ministres extraordinaire de la Commission de l'Océan Indien (COI), présidé par le Général Richard Rakotonirina, ministre de la Défense nationale à Madagascar. Cette réunion, qui a également marqué les 40 ans de la création de la COI par la déclaration de Port-Louis, a été l'occasion de relever les avancées dans la modernisation de la commission : le Conseil des ministres a en ce sens validé le nouveau plan de développement stratégique (PDS). Par ailleurs, cette session extraordinaire a été l'occasion de confirmer les appuis institutionnels de l'UE et de l'AFD, qui apportent respectivement 2,9 M€ et 6 M€ en subvention de fonctionnement. La présidence a par ailleurs confirmé les trois secteurs d'intérêt prioritaire pour la COI, à savoir la sécurité alimentaire, la sécurité maritime et la jeunesse.
- **Kenya – Le Conseil d'administration du FMI achève la 4<sup>ème</sup> revue des accords EFF/ECF pour le Kenya en accordant un décaissement de 447,4 MUSD.** Le Conseil d'administration du FMI a achevé le 19 décembre 2022 la 4<sup>ème</sup> revue des accords EFF/ECF avec le Kenya. La décision du Conseil permet le décaissement immédiat de 336,54 millions de DTS (environ 447,4 MUSD) utilisables pour l'appui budgétaire, dont une augmentation au titre de l'accord ECF de 215,8 MUSD, portant les décaissements cumulés du Kenya au titre des accords EFF/ECF à environ 1 655,6 MUSD. Les accords EFF/ECF visent à remédier aux vulnérabilités de la dette, aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et aux chocs mondiaux, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et à mettre en place des réformes économiques au sens large. L'économie du Kenya est restée résiliente dans un contexte mondial difficile et devrait croître de 5,3 % en 2022. L'inflation a dépassé la fourchette cible de la Banque centrale du Kenya (CBK) en juin et devrait culminer au début de 2023. Malgré une croissance des exportations à deux chiffres, le déficit du compte courant devrait s'élargir en raison de la hausse des prix mondiaux du pétrole en 2022. Les risques baissiers prédominent à court terme, tandis que les perspectives à moyen terme du Kenya restent favorables bien que les risques climatiques (sécheresse) soient élevés.
- **Ethiopie – Dégradation à CCC- de la notation de la dette extérieure à long terme par Fitch.** L'agence de notation Fitch ratings a dégradé de CCC à CCC- la note de la dette éthiopienne en devises à long terme, invoquant le manque de sources de financement extérieur identifiées pour répondre à l'important besoin du pays. L'ampleur de ce constat n'est pas suffisamment contrebalancée par les facteurs positifs que constituent le récent accord de cessation des hostilités et l'amélioration des perspectives qu'il apporte à moyen terme ou encore le relâchement des tensions sur les chaînes de valeur mondiales. Cette dégradation reflète tout particulièrement la prise en compte du risque de défaut induit par la possibilité d'un accord de restructuration de dette du gouvernement avec le Cadre commun du G20 pour la dette, qui pourrait entraîner un traitement équivalent par le secteur privé, synonyme de défaut selon les critères de l'agence.

En l'absence d'un tel accord, les liquidités extérieures du pays continueront de s'épuiser, compliquant le service de la dette extérieure en 2022/23 (1,6 Mds USD).

- **Ethiopie – Publication d'un rapport de la BM sur les parcs industriels en Éthiopie.** Selon le [rapport](#) « On the Path to Industrialization : A Review of Industrial Parks in Ethiopia » publié en novembre 2022 par la Banque Mondiale (BM), les parcs industriels (PI) éthiopiens fonctionneraient bien en deçà de leur capacité. Malgré une politique active de développement des PI par le gouvernement éthiopien (GTP I et II), les parcs industriels peinent à contribuer de manière significative au PIB (0,2 % du PIB). Ces résultats s'expliqueraient par la pandémie de Covid-19 et par la guerre au Tigré ainsi que par la perte des privilèges commerciaux liés à l'AGOA ayant freiné les exportations du pays (les Etats-Unis représentaient 70 % des exportations de vêtements de l'Éthiopie). Avec ses 13 parcs industriels, le gouvernement éthiopien vise à devenir le plus grand centre manufacturier en Afrique d'ici 2025. Pour cela, le gouvernement éthiopien développe des zones prioritaires et met en place des incitations fiscales (exonérations d'impôt sur le revenu, exonérations de droits, reports de pertes). Si la main-d'œuvre peu chère et le faible coût de l'électricité font de l'Éthiopie une destination compétitive, l'instabilité politique dans le Nord couplée à la difficulté structurelle d'accès aux devises ont maintenu un climat peu favorable aux investisseurs.
- **Ouganda – L'Ouganda est officiellement déclaré exempt de l'épidémie d'Ebola qui a causé 55 morts en 4 mois.** Le ministère ougandais de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont, le 11 janvier 2023, annoncé la fin de l'épidémie d'Ebola en Ouganda, après une rupture complète de toutes les chaînes de transmission. Selon l'OMS et le ministère ougandais de la Santé, 42 jours s'étaient écoulés depuis que le dernier malade diagnostiqué d'Ebola avait quitté l'hôpital, ce qui a permis au pays de dépasser le double de la période d'incubation maximale du virus. Pour mémoire, l'épidémie d'Ebola, de souche soudanaise, rare et hautement contagieuse et pour laquelle il n'existe aucun vaccin ou traitement antiviral éprouvé, a été déclarée le 20 septembre 2022 par le ministère ougandais de la Santé, après un premier cas confirmé dans le district de Mubende. L'infection s'est ensuite rapidement étendue à plusieurs autres districts (Kyegegwa, Kassanda, Kagadi, Bunyanga, Kampala et Wakiso), touchant jusqu'à 160 personnes dont 55 seraient décédées selon le Ministère. Le pays entre maintenant dans une période de surveillance de 90 jours pour s'assurer qu'il n'y a plus de traces de l'infection.
- **Djibouti, Chine – Accord de partenariat technologique dans le secteur spatial entre les deux pays.** Un Mémoire d'entente (MoU) a été signé entre Djibouti et la *Hong Kong Aerospace Technology Group* le 9 janvier 2023 pour la conception et l'exploitation de plateformes de lancement de satellites et de fusées dans la région djiboutienne d'Obock. Le projet, dont l'investissement représenterait 1 Md USD sur 5 ans, comprendrait également la construction d'un port et d'une autoroute à Obock pour acheminer les matériaux nécessaires au développement des sites aérospatiaux. L'accord convenu prévoit la concession définitive des infrastructures aérospatiales construites à la partie djiboutienne, au terme d'une co-gestion de 30 ans. Le programme spatial djiboutien a été lancé en janvier 2020 avec pour projet principal le développement de nanosatellites "made by Djibouti" visant des applications concrètes économiques et environnementales.
- **Erythrée, Chine – Reprise de la mine de potasse Colluli par une entreprise chinoise.** Alors que le groupe australien *Danakali Limited* était l'investisseur initial de la *Colluli Mining Share Company* (CMSC), l'entreprise chinoise *Sichuan Road & Bridge* a désormais acquis 100 % de ses parts dans la mine de potasse pour 135 MUSD, soit 50 % de l'ensemble du capital, l'autre moitié étant détenue par le gouvernement érythréen. Localisé sur la frontière éthio-érythréenne, le projet d'un coût total de 250 MUSD avait majoritairement été financé par l'*African Financing Corporation* (150 MUSD) et l'*AfreximBank* (42 MUSD). Après la guerre (1998-2018) et la pandémie de Covid-19 (2020-2021), les sanctions américaines fin 2021 dues à l'implication de l'Érythrée dans le conflit au nord de l'Éthiopie ont compliqué les opportunités de financement, les investisseurs potentiels occidentaux étant réticents à s'engager en raison des sanctions américaines (bien qu'officiellement celles-ci exemptent le secteur minier). Le total de l'investissement prévu sur le projet est de 350 MUSD pour la phase 1. Le projet bénéficie du doublement du prix de la potasse, utilisée notamment dans la production d'engrais, depuis le début de la guerre en Ukraine.

- **Somalie – Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le rapport de surveillance de la Somalie réalisé au titre de l'Article IV.** Le Conseil d'administration du FMI a approuvé lundi 5 décembre 2022 le rapport de surveillance de la Somalie réalisé au titre de l'Article IV ainsi que la 4<sup>ème</sup> revue du programme ECF. Les conclusions sont les suivantes : des efforts soutenus de la part des autorités et le soutien des partenaires internationaux sont nécessaires pour assurer la continuité de l'assistance humanitaire et renforcer la résilience du pays face aux chocs climatiques. Pour rappel, la Somalie est confrontée à une grave sécheresse et une insécurité alimentaire aiguë, aggravées par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole. Malgré une situation sécuritaire fragile, les autorités continuent de tenir leurs engagements en matière de réformes dans le cadre du programme ECF. L'adoption du rapport et la validation de la revue n'ont posé aucune difficulté, la plupart des chaises ayant salué les résultats obtenus par le gouvernement somalien en dépit d'un contexte économique et politique difficile. Les intervenants ont surtout mis l'accent sur l'importance des réformes visant à accroître les recettes fiscales.
- **Soudan – Pour la première fois depuis avril 2020, l'inflation revient à deux chiffres.** Le « *Sudan Bureau of Statistics* » a annoncé la baisse de l'inflation à 88,8 % au mois de novembre 2022, comparé à 102 % en octobre 2022. Ce taux avait atteint un pic de 422 % en juillet 2021, suite à la mise en place de réformes économiques draconiennes (dévaluation du SDG de 85 % en février 2021, harmonisation des taux de change en juin 2021 et fin des subventions sur les hydrocarbures). Dans le même temps le taux de change continue à être stable autour de 575 SDG/USD.
- **Soudan – Série de grèves à répétition dans le secteur public.** Le Soudan est secoué par une série de grèves successives des différents corps de la fonction publique demandant des augmentations salariales. La plus médiatique et la plus longue –elle dure depuis plusieurs mois- est celle des enseignants qui vient d'obliger le Ministère de l'Éducation de l'État de Khartoum à suspendre les cours à tous niveaux pour une période de deux semaines et à procéder à une réorganisation du calendrier scolaire pour l'année 2022-2023. Avant le corps professoral, ce sont les salariés du secteur électrique qui s'étaient mis en grève et plus récemment la direction des impôts.
- **Madagascar – La BM approuve le financement du projet de filets de sécurité et résilience pour 250 MUSD.** La Banque Mondiale (BM) a approuvé le 21 décembre 2022 le financement du projet de filets de sécurité et résilience à travers un prêt de 250 MUSD au bénéfice de Madagascar. Il vise notamment à accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux filets de sécurité dans 23 régions du pays, développer le système de protection sociale et promouvoir la résilience face aux chocs extérieurs. Il s'articule autour de trois composantes : (i) filets de sécurité et résilience (213,9 MUSD) ; (ii) renforcement de l'administration du programme de protection sociale (29,1 MUSD) ; (iii) renforcement des capacités institutionnelles de coordination du système de protection sociale (7 MUSD). Il bénéficiera au total à 3 millions de personnes et sera mis en œuvre par le Fonds d'intervention pour le développement (FID).
- **Maurice – Le taux de croissance du PIB revu à la hausse à 7,8% en 2022.** *Statistics Mauritius* a révisé à la hausse la croissance du PIB mauricien pour 2022 à 7,8 %, contre 7,1 % initialement prévus dans son dernier rapport sur les comptes nationaux publié en décembre 2022. Le FMI prévoit un scénario plus modeste à 6,1 %. Les principaux contributeurs sont notamment le secteur de l'hôtellerie et restauration à hauteur de 5 points de PIB, le secteur manufacturier (0,8 pt) et les activités financières et assurance (0,5 pt). La reprise de la croissance suite à la crise sanitaire pourrait se poursuivre mais à un rythme moins soutenu en 2023 (+ 5 %), tirée par une hausse de 4 % des performances du secteur agricole, du secteur manufacturier (+ 1,5 %), et du secteur de la construction (+ 1,1 %).
- **Maurice – Une des pires sécheresses depuis 1998.** Maurice fait face à une forte sécheresse qui entraîne un appauvrissement des réservoirs d'eau, dont le taux de remplissage est désormais en dessous de 35 % contre 60 % voire 70 % en temps normal. Si le pays ne reçoit pas de pluies durant les 20 premiers jours de janvier 2023, la solution du dessalement d'eau de mer, déjà pratiquée par 13 hôtels, sera envisagée. L'île Rodrigues est également très touchée par cette situation et l'on craint que, si la sécheresse persiste, les habitants de l'île aient besoin d'une aide alimentaire. En août, le Premier ministre avait annoncé des investissements de la *Mauritius Investment Corporation* (MIC) pour améliorer la distribution d'eau, mais le projet est actuellement encore au stade de discussions.

- **Comores – Lancement d'une politique d'encadrement des prix pour lutter contre l'inflation.** Des patrouilles issues de la Direction régionale du commerce intérieur ont été mis en place en début de semaine du 27 décembre 2022 afin de contrôler les prix appliqués par les commerces locaux. Cette mesure concrétise l'arrêté du 15 décembre 2022 portant sur l'encadrement de certains produits importés. L'objectif est de limiter la hausse des prix de 22 articles de première nécessité. Les autorités comoriennes, et notamment le ministère de l'économie, comptent endiguer le phénomène d'inflation croissant sur l'archipel, que le FMI évaluait à 11,4 % pour l'année 2022 (contre une déflation de 0,2 % l'année précédente).

## Actualités agricoles

- **Monde – Les prix alimentaires mondiaux ont grimpé à un niveau record en 2022.** L'année 2022 marque un pic dans le prix des denrées alimentaires, qui ne cesse de grimper depuis 2020. La situation en Ukraine a accéléré cette tendance à la hausse. L'indice de la FAO qui suit l'évolution des 5 denrées les plus échangées (céréales, huiles, viande, sucre et produits laitiers) a en effet atteint 143,7 points, 14,3 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre est le plus élevé jamais enregistré depuis 1990, date de début de la compilation des statistiques. La hausse des prix est principalement due à la guerre en Ukraine qui a impacté les prix de l'énergie et des intrants, notamment des engrais. La sécheresse actuelle, qui touche fortement la production agricole, joue également un rôle dans cette hausse des prix. Le sous-indice des produits laitiers a été celui qui a connu la plus forte augmentation (+19,6 % en un an), suivi par les céréales (17,9 %), les huiles végétales (13,8 %), la viande (10,3 %) et le sucre (+ 4,7 %).
- **UA – Les Etats membres de l'UA s'engagent à renforcer la nutrition et la sécurité alimentaire en Afrique.** Réunis à Abidjan le 8 décembre 2022, les Etats membres de l'Union Africaine (UA) ont incité à accélérer les investissements et la mise en place de programmes de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique. La rencontre, organisée en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) a duré trois jours et a abouti à la signature d'une « Déclaration d'Abidjan ». « Nous devons développer nos capacités nationales à produire pour les besoins locaux », a déclaré le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat. La réunion a mis l'accent sur le renforcement de la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire, alors que 61,4 millions d'enfants africains de moins de cinq ans souffriraient d'un retard de croissance. La vice-présidente de la BAD, Beth Dunford, a indiqué que l'initiative « African Leaders for Nutrition » collaborerait avec la Commission de l'UA. L'initiative a pour objectif d'accroître les ressources financières dédiées à la nutrition et mobiliser les gouvernements africains dans des politiques fortes et des financements de la nutrition. Cet engagement des gouvernements s'inscrit dans une dynamique de concertation sur le sujet de la sécurité alimentaire en Afrique. Le Sommet Dakar 2, qui fera suite à la première édition tenue en 2015 et qui se tiendra au Sénégal du 25 au 27 janvier, réunira des chefs d'Etats et de gouvernements, des dirigeants du secteur privé, des organisations multilatérales et des ONG, ainsi que des scientifiques et des chercheurs afin de réfléchir au défi de la sécurité alimentaire en Afrique et de renforcer la capacité du continent à résister aux chocs futurs.
- **Monde – L'IRD publie un rapport sur le foncier rural dans les pays du Sud.** L'IRD a publié ce mois-ci son rapport intitulé « Le foncier rural dans les pays du Sud ». L'ouvrage de plus de 1000 pages propose un état des lieux des dynamiques foncières rurales dans les pays du Sud, et notamment des débats, des orientations de la recherche et de l'action publique sur le foncier rural. Le rapport, divisé en 13 chapitres, traite les questions de dynamique foncière, non pas par pays, mais par thématique et balaie ainsi les principaux thèmes liés aux questions foncières. Le rapport est accessible via [ce lien](#).
- **Afrique, Maroc – Bilan des aides de l'OCP en Afrique et perspectives 2023.** A l'occasion d'un don de 5 000 T d'engrais à des agriculteurs mauritaniens, fin 2022, le directeur général d'OCP Africa a dressé un premier bilan du programme de dons d'engrais initié par l'OCP pour toucher 4 millions de bénéficiaires à travers l'Afrique. En 2022, plusieurs pays ont ainsi bénéficié de ces dons de la part du Maroc comme le Sénégal (25 000 T), l'Ethiopie (50 000 T) ou le Rwanda (15 000 T). Le groupe s'est par ailleurs engagé pour 2023 à réserver plus d'un quart de sa production totale d'engrais, soit 4 MT, aux agriculteurs africains. Cette

quantité représenterait un doublement de l'approvisionnement par l'OCP en Afrique par rapport à 2021 et pourrait garantir la disponibilité des engrais sur tout le continent.

- **Afrique – Un rapport sur l'innovation agroalimentaire en Afrique.** Le ReSAKSS (*Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances*) a publié en octobre 2022 ses préconisations pour un secteur agroalimentaire plus performant en Afrique. Le [rapport](#) identifie les principaux domaines d'action politique, notamment au niveau de la croissance de la productivité dans les petites entreprises agroalimentaires, du renforcement de la compétitivité et du renforcement des liens entre les entreprises et les autres acteurs du système alimentaire. L'objectif est de faciliter l'accès au développement du capital humain, à la finance, aux infrastructures et à la technologie.
- **Kenya – Le Président Ruto apporte quelques changements aux ministères et charge le Vice-Président de la réforme du secteur café.** William Ruto a réorganisé son gouvernement le 9 janvier après seulement trois mois, en divisant certains ministères clés en départements d'Etat, en renommant d'autres et en leur réaffectant certaines fonctions. Le président Ruto a notamment créé le département d'Etat pour l'environnement et le changement climatique en plus du département pour les forêts, sous le ministère de l'Environnement. Le ministère de la Santé a été réorganisé et rebaptisé Département d'Etat pour la santé publique et les normes professionnelles. Le ministère de l'Investissement, du Commerce et de l'Industrie a été divisé en trois départements d'Etat : promotion des investissements, commerce et industrie. Le ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Irrigation a également vu l'irrigation devenir un département d'Etat. Par ailleurs, le vice-président Gachagua s'est vu confier des responsabilités supplémentaires, notamment la supervision du comité permanent de mise en œuvre des réformes du secteur du café. Ce comité a recommandé l'annulation de la dette, des réformes juridiques, un programme de subventions de 4 Mds KES (30 M€) pour financer, entre autres, l'achat et la distribution d'engrais, la modernisation de la Bourse du café de Nairobi et le développement de la commercialisation du café kenyan.
- **Kenya – La plateforme Safaricom pourrait permettre de déployer le programme de subventions aux engrais.** Début décembre 2022, le président Ruto a demandé au ministère de l'agriculture d'élaborer un plan numérique qui permettrait aux agriculteurs d'obtenir des engrais par le biais d'un transfert d'argent sur leur portefeuille électronique, plutôt que de passer par le *National Cereals and Produce Board* (NCPB). Cette initiative viserait notamment à réduire les vols et les détournements d'engrais. Le ministère de l'agriculture a déclaré qu'il utiliserait la plateforme *Safaricom* dès la prochaine saison de plantation, afin de permettre à plusieurs millions d'agriculteurs de bénéficier du plan de subvention via leur porte-monnaie électronique.
- **Kenya – Le secteur agricole contribuerait désormais à moins de 20% de la croissance économique du pays, après 4 trimestres consécutifs de baisse.** Les données du rapport sur le PIB du 3<sup>ème</sup> trimestre publié par le *Bureau national des statistiques du Kenya* (KNBS) évaluent la contribution de l'agriculture au PIB à 19,9 %, contre 23,4 % au trimestre précédent. La part du secteur dans le PIB s'est réduite de 0,7%, 1,4% et 0,6 % respectivement au cours des trois premiers trimestres de 2022, marquant une année de déclin depuis septembre 2021. La sécheresse prolongée est à l'origine de ce déclin du secteur économique le plus important du Kenya, dont la production a été très affectée. Les exportations de légumes sont passées de 245 816T en 2021 à 177 292T en 2022. La quantité de céréales exportée en 2022 est quant à elle évaluée à 45 168 T, contre 90 746 T en 2021. Ces mauvais résultats ont toutefois été partiellement compensés par l'amélioration de la production et de l'exportation de fruits, de café et de canne à sucre. Les exportations de fruits, par exemple, auraient augmenté de 15% entre 2021 et 2022, tandis que celles de café ont progressé de 30% sur la même période (*Trade Data Monitor*).
- **Ethiopie – Les autorités ont commencé à distribuer des engrais pour la saison agricole 2023.** Le premier navire nommé *MV Great Comfort* est arrivé au port de Doraleh le 27 décembre 2022, transportant 57 295 T d'engrais. L'Éthiopie prévoit d'importer au minimum 1,2 MT d'engrais via les ports de Djibouti pour la saison agricole en cours, pour une valeur de 55 Mds ETB (1 Md USD). La *Commercial Bank of Ethiopia* (CBE) a déjà accordé un financement pour cet achat qui concerne les engrais NP (fournis par l'OCP) et l'urée. Le montant alloué pour cet achat, bien que quasiment identique à celui de l'an dernier, est deux fois plus élevé que ce que l'Éthiopie dépensait avant le début de la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

- **Ethiopie – Le PAM fournira 60 000 T de céréales supplémentaires pour renforcer la sécurité alimentaire.** Le Programme alimentaire mondial (PAM) a acheté 60 000 T de céréales au profit de l’Ethiopie, où près de 20,4 millions de personnes ont besoin d’une aide alimentaire. Ce don s’inscrit dans le cadre du programme « *Grain from Ukraine* » lancé en novembre 2022 et qui vise à nourrir environ 5 millions de personnes dans le monde d’ici la fin du premier semestre 2023.
- **Rwanda – Un investissement européen de 27,6 MUSD pour la construction du marché de gros de fruits et légumes de Kigali en 2023.** Au Rwanda, l’industrie horticole représente une part conséquente du PIB agricole et est au cœur des attentions. Les pertes post-récoltes dans ce secteur sont évaluées à 40% de la production. C’est dans ce contexte que le Conseil national de développement des exportations agricoles (NAEB) a annoncé le 22 décembre 2022 la construction du marché de gros de Kigali (à visée locale, régionale et internationale) à compter de 2023. Ce projet sera financé par l’UE à hauteur de 27,6 MUSD, un financement qui s’inscrit dans la convention de financement de 67 MUSD signée en octobre 2022 entre le Rwanda et l’UE afin de renforcer la compétitivité et la résilience du secteur agricole sur les trois prochaines années.
- **Rwanda – 24 MUSD pour développer l’assurance agricole d’ici 2028.** En 2019, le Rwanda a lancé un premier programme d’assurance ciblé sur le secteur agricole qui visait à aider les producteurs à maîtriser les risques climatiques. Le ministère de l’Agriculture et des Ressources animales a annoncé le 8 janvier 2023 qu’il renforcerait ce programme en débloquant 24 MUSD au cours des 5 prochaines années. Le Régime national d’assurance agricole (NAIS) mis en œuvre en 2019 vise notamment à faciliter l’accès aux crédits et stimuler les investissements dans le secteur agricole, mais est, selon l’exécutif, encore peu utilisé. Le programme couvre actuellement les céréales (riz et maïs), les fruits et légumes ainsi que certaines filières animales, notamment la volaille, le poisson et le lait.
- **Soudan du Sud – Le gouvernement de l’État du Haut-Nil envisage de subventionner le carburant et les produits phytosanitaires pour les agriculteurs.** Le ministre des Finances de l’État du Haut-Nil a déclaré que le gouvernement allait soutenir les agriculteurs en leur fournissant des subventions pour le carburant et les produits phytosanitaires pendant la prochaine saison des pluies. Cette annonce intervient après que les agriculteurs du comté de Renk se sont plaints des parasites des cultures et de l’absence d’intrants agricoles essentiels. Le Ministre a notamment souligné que le pays et l’État dépendent de l’agriculture dans ce comté, justifiant ainsi l’initiative du gouvernement, qui devrait, selon lui, permettre d’augmenter la production agricole - après une série de récoltes décevantes ces dernières saisons. Pour sa part, le président de l’Union des agriculteurs de Renk a appelé les investisseurs nationaux et étrangers à contribuer à l’agriculture en valorisant un million d’hectares de terres destinées à la culture, soulignant que l’agriculture est la seule solution pour sortir le pays de la pauvreté. Lors d’une visite dans ses fermes à Luri Payam l’année dernière, le président Salva Kiir a appelé les agriculteurs à s’engager dans des activités agricoles pour améliorer leurs moyens de subsistance.
- **Maurice – Après la crise Covid-19, une relance de la filière thé.** Le secteur du thé, qui auparavant connaissait une évolution en dents de scie, se développe depuis ces dernières années. Le gouvernement a mis en place depuis 2016 un certain nombre de programmes destinés à revitaliser l’industrie théière, permettant à la production de thé de progresser de 22,4 % entre 2015 et 2019, se situant à 1 083 T en 2020 et à 1 097 T en 2021. La superficie sous culture de thé est par ailleurs passée de 574 ha en 2015 à 685 ha en 2021. Parmi les mesures déployées, le Plan stratégique 2016-2020 du ministère de l’Agro-industrie et de la Sécurité alimentaire, a eu pour objectif de revitaliser et d’accélérer la réémergence du secteur du thé, identifié comme une culture prioritaire. Le budget 2021-2022 prévoyait par ailleurs 5 MMUR (104 000 €) pour financer le *Mini Tea Harvester Scheme* (MTHS), programme de subvention destiné à aider les petits producteurs de thé à augmenter leur productivité de 40 kg de feuilles pour 5h de travail à 200 kg avec le MTH. À ce jour, 56 Mini Tea Harvesters ont déjà été livrés et 79 appareils devraient être livrés en janvier 2023. Des mesures de subventions annoncées dans le budget 2022-2023 ont également été mises en œuvre pour dynamiser la filière.
- **Madagascar – Madagascar espère un investissement de l’OCP dans son secteur des engrais.** Les importations malgaches d’engrais ont atteint près de 29 MUSD en 2021, essentiellement en provenance de Chine, du Vietnam, de France et d’Egypte. Madagascar, dont le niveau d’utilisation d’engrais chimique

par hectare est l'un des plus faibles d'Afrique, souhaite attirer des investissements de l'OCP. Le président Andry Rajoelina a déclaré le 30 décembre 2022 que le groupe marocain pourrait notamment installer une usine de production d'engrais sur le territoire. L'OCP s'est déjà engagée dans le secteur agricole malgache avec le lancement en 2017 du projet « *Caravane agricole* », qui comprend l'élaboration d'une carte de fertilité sur 100 000 ha et une formation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles et à la fertilisation raisonnée.

- **Comores – Présence de foyers de fièvre aphteuse.** La présence du virus de la fièvre aphteuse a été signalée fin 2022 sur des vaches de l'île de Grande Comores. La fièvre aphteuse est une maladie animale virale qui affecte les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, etc.) mais aussi sauvages (cervidés, antilopes, lamas, etc.) mais ne pose aucun risque pour la santé humaine. Elle est néanmoins très contagieuse pour les animaux, peut se transmettre directement d'animal à animal ou par contacts indirects (matériel contaminé, produits animaux, interventions humaines d'un secteur infecté vers un secteur indemne), et peut avoir des répercussions importantes sur les filières d'élevage. Au vu de l'existence de connexions aériennes entre la Réunion, Mayotte et les Comores, des mesures préventives ont ainsi été prises notamment dans les aéroports pour éviter toute propagation.
- **Comores – Encadrement des prix des denrées alimentaires.** Les ministères de l'Economie, des Finances et de la commission nationale de la Concurrence ont adopté le 17 décembre 2022 un arrêté sur l'encadrement des prix de certains produits de premières nécessités. Mohamed Chanfiou Ahamad, président de la commission nationale de la concurrence, a annoncé la mise en place d'un comité à partir du 19 décembre 2022 pour veiller au respect des prix fixés dans l'arrêté. La mesure a été prise dans un contexte de hausse du prix des aliments. Certaines denrées ont en effet connu une hausse de 200%, comme les cuisses de poulet dont le prix est passé de 10 000 KMF (20,3 €) à 30 000 KMF (61,0 €) le paquet.
- **Seychelles – Délivrance des premiers permis pour l'aquaculture.** Six investisseurs locaux ont reçu mi-décembre 2022 leurs licences pour la recherche et le développement en aquaculture. Quatre investisseurs effectueront des recherches, des essais et une production pilote de concombre de mer, de spanner crabe, de crabe de vase et d'huître de roche. Les deux autres licences couvrent la production de crevettes et d'holothurie, une espèce à forte valeur marchande et très demandée à l'échelle mondiale. Un investisseur a également obtenu une licence d'écloserie et de pépinière. Jean François Ferrari, ministre de la pêche, a déclaré que l'attribution de ces licences permettra de substituer les importations et soulager la pression sur les ressources naturelles.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde, Ukraine – Exportations des céréales et oléagineux ukrainiens par le corridor maritime : bilan au 08/01/23.** Au 8 janvier 2023, et depuis le départ du premier navire le 2 août 2022, 633 navires transportant 16,6 MT de céréales et d'oléagineux ont quitté l'Ukraine (données du centre ONU de coordination des contrôles d'Istanbul). Le maïs représente 45,6% (7,7 MT) des volumes exportés (en hausse par rapport à la semaine précédente), suivi du blé pour 28,4% (4,8 MT) (en baisse), l'huile de tournesol pour 5,8% (1,0 MT) (en baisse), le Colza 5,7% (1,0 MT) (en baisse) et le tourteau de tournesol 5,6% (0,9 MT) (en hausse). Les cargaisons sont à destination de 44 pays. La Chine est désormais la première destination avec 18,0% des volumes (en hausse), suivie de l'Espagne avec 17,7% (en hausse), de la Turquie avec 11,6% (en baisse), de l'Italie avec 8,4% (en baisse), des Pays-Bas avec 5,6% (en baisse) et de l'Egypte avec 3,8% (en hausse). La France est destinataire de 1,5% des volumes exportés (253 000 T) essentiellement du Colza. Les pays de l'UE représentent 40,9 % des destinations (en baisse). Les pays d'Afrique de l'Est (Soudan, Kenya, Somalie, Djibouti et l'Ethiopie) représentent 2,6% des volumes exportés (en baisse).
- **Afrique, UA – Un rapport de l'ITC identifie 94 chaînes de valeurs pour stimuler le commerce intrarégional.** Dans son [rapport](#) « Fabriqué par l'Afrique - créer de la valeur par l'intégration » publié en novembre dernier, l'ITC (International Trade Center) identifie 94 chaînes de valeur dont 4 prioritaires à fort potentiel pour le développement durable en Afrique. Les secteurs identifiés sont les produits pharmaceutiques (importés à 97%), les aliments pour nourrissons, les vêtements en coton et l'automobile, qui permettraient

de stimuler le marché de 2 500 Mds € de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ces secteurs, en plus de présenter un fort potentiel pour les petites entreprises, permettraient la diversification des activités, la création de valeur ajoutée, la réduction des importations, la stimulation des échanges commerciaux et une opportunité pour l'emploi des femmes et des jeunes. Actuellement, l'Afrique ne représente que 2,3% des exportations mondiales, dont 14% sont destinés au commerce intrarégional. L'ITC évalue toutefois le potentiel de croissance de ces exportations intra-africaines à 22 Mds USD.

- **Kenya – Les importations de maïs atteignent leur plus haut niveau depuis 2017.** Les importations de maïs ont doublé en un an, pour atteindre 519 000 T entre janvier et septembre 2022. Ce niveau, dû notamment à la sécheresse actuelle, est le plus élevé constaté sur les cinq dernières années depuis l'achat en 2017 d'un volume record de 1,4 MT. D'après le KNBS, la production totale de la saison agricole en cours devrait baisser d'au moins 270 000 T, pour atteindre 3 060 000 T. Cette baisse de production risque d'aggraver la situation d'insécurité alimentaire, d'autant que l'Ouganda et la Tanzanie ont diminué leurs exportations vers le Kenya.
- **Ethiopie – Baisse des exportations éthiopiennes sur les cinq premiers mois de l'exercice 2022/23.** Selon le ministère du Commerce et de l'Intégration régionale (MoTRI), les recettes d'exportations de l'Éthiopie seraient en légère baisse. En effet, le pays aurait enregistré 1,5 Md USD de recettes sur les cinq premiers mois de l'année fiscale 2022/23 contre 1,6 Md USD au cours de la même période l'année dernière, soit une baisse de 6,25 %. Alors que les produits agricoles représentent la majorité des exportations du pays, ces derniers ont enregistré une performance de 371 MUSD par rapport à l'objectif fixé par le MoTRI. Selon le ministère, ces résultats s'expliqueraient par le conflit ukrainien, qui aurait provoqué une crise sur le marché mondial, le recours croissant au marché noir par rapport aux marchés officiels ainsi que la thésaurisation de certains producteurs.
- **Ethiopie – Les exportations de textiles depuis l'Hawassa Industrial Park génèrent 32 MUSD.** Malgré les difficultés liées à la suspension de l'*African Growth Opportunity Act* (AGOA), le parc industriel de Hawassa (HIP) a généré 32 MUSD de recettes d'exportations au cours des cinq premiers mois de l'année fiscale 2022/23. Spécialisé dans la confection de vêtements et de textile, le parc comptait jusqu'en janvier 2021 de nombreux clients des États-Unis, d'Europe et d'Asie qui achetaient les produits des 22 usines (indiennes, chinoises, sri-lankaises) présentes. Néanmoins, la suspension de l'AGOA par les États-Unis en janvier 2021 a conduit au départ de clients importants (PVH, Epic Apparel...) et le licenciement de 5000 employés. En effet, l'AGOA offrait 6 % à 32 % d'allègements douaniers pour les exportations vers les États-Unis. Bien que l'Éthiopie soit attrayante pour les investisseurs du secteur textile sur certains aspects – main d'œuvre peu coûteuse (salaire mensuel de 30 USD en Éthiopie vs 52 USD au Bangladesh), accès à l'électricité bon marché (Top 4 mondial avec 0,023USD/kWh en 2022) – de nombreux facteurs entravent le développement du secteur, notamment l'absence d'une filière de coton locale fiable (seulement 5 % des intrants sourcés localement), les difficultés logistiques et la pénurie structurelle de devises.
- **Ethiopie – Le Gouvernement signe un contrat avec Golden Africa Djibouti pour l'achat d'huile de palme.** La consommation d'huiles végétales, notamment de palme et de tournesol, est en forte augmentation depuis 10 ans en Éthiopie. Un accord a été conclu début janvier entre l'exécutif et *Golden Africa Djibouti*, producteur d'huiles de cuisson et comestibles, pour la production de 43,3 millions de litres d'huile de palme. L'achat est estimé à 70 MUSD et sera financé par la *Banque centrale d'Éthiopie* (BCE). Cette opération s'inscrit dans un contexte d'inflation des prix des denrées alimentaires, qui a poussé le Gouvernement à adopter une stratégie de stabilisation du marché local.
- **Madagascar, Comores – La production de girofle booste les exportations.** A Madagascar et aux Comores les exportations de girofle sont un pilier du commerce extérieur. Les recettes d'exportations malgaches ont quadruplé à 225 MUSD en 2022. Ces bons résultats s'expliquent par une production en hausse, évaluée à 40 000 T contre 25 000 T en 2021. A Madagascar, le clou de girofle est le second produit d'exportation agricole : la Grande Île fournirait entre 30 et 50 % de la demande mondiale de cette épice. Aux Comores, le girofle est salvateur pour le commerce extérieur dont la valeur atteint 12 MUSD au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, contre 5,7 MUSD pour la même période en 2021. Les Comores occupent ainsi la 4<sup>ème</sup> place des plus grands producteurs de clous de girofle dans le monde, derrière la Tanzanie, Madagascar et l'Indonésie.

- **Madagascar – Le gouvernement souhaite importer 200 000 T de riz détaxé depuis l'Inde.** Le Gouvernement malgache a formulé le 30 décembre 2022 une demande auprès de l'ambassadeur indien pour obtenir une exonération de taxes sur ses achats de riz. La requête portant sur l'importation, déjà actée, de 200 000 T de riz devrait dispenser Madagascar du paiement du nouveau droit de douane de 20 % que le gouvernement indien avait imposé en septembre 2022 sur certains types de riz.
- **Comores – L'ylang-ylang est le 2<sup>ème</sup> poste d'exportation en 2022 avec 15% des recettes totales.** La concertation nationale des producteurs d'ylang-ylang s'est déroulée le 14 décembre 2022 au ministère de l'agriculture. Cette rencontre a permis de dresser un bilan annuel positif sur l'évolution de la filière, notamment grâce au projet AFIDEV mené par l'AFD et Expertise France, dont l'objectif est d'accompagner le développement du secteur agricole aux Comores. Elle a été l'occasion de rappeler que l'avenir du secteur et le développement économique de l'archipel étaient étroitement liés. En effet, l'ylang-ylang est le 2<sup>ème</sup> poste d'exportation du pays derrière le girofle en 2022, représentant près de 15% des revenus liés aux exportations et employant 10% de la population, mais qui est affecté par une grave chute des prix et des ventes depuis 2018. L'appui aux investissements professionnalisants, la mise en place de formations et le soutien aux démarches éco-responsables sont autant de facteurs contribuant à l'amélioration des performances organisationnelles et opérationnelles de la filière.

\*\*\*\*\*

**Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :**  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*